

Communiqué de presse **Signature de la convention OPAH-RU**

La Communauté de communes de Petite Camargue s'engage pleinement dans l'amélioration de l'habitat sur le territoire à travers plusieurs actions.

Fin 2022, une phase d'étude et de diagnostic s'est finalisée permettant de définir l'outil opérationnel répondant aux enjeux du territoire, notamment face à la réhabilitation de l'habitat ancien afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

A l'issue de ces résultats, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (Opah-RU), programme de réhabilitation du parc de logements privés sur des périmètres définis sur les communes d' Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert, a été lancée en 2023.

Ce dispositif partenarial se matérialise par la signature de la convention, en présence de la Préfecture du Gard, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la Banque des Territoires, la Communauté de communes de Petite Camargue et les maires des cinq communes, qui s'est déroulé le jeudi 9 novembre 2023 au siège de la Communauté de communes de Petite Camargue.



Par cette opération, la Communauté de communes vise un objectif de réhabilitation de près de 300 logements (propriétaires occupants et bailleurs confondus) et de rénovation de 75 façades.

Les partenaires financiers participent à la fois à l'ingénierie du dispositif mais également à travers des subventions attribuées aux propriétaires, permettant d'améliorer l'habitat en matière de sécurité, confort, d'économie d'énergie, d'isolation, de salubrité, d'accessibilité...

Deux périmètres ont été retenus sur chaque commune :

- Un périmètre global dans lequel les propriétaires pourront avoir accès à un accompagnement spécifique, avec le bureau d'études Urbanis.
- Un périmètre prioritaire, où les propriétaires bénéficieront également de cet accompagnement, ainsi que de subventions complémentaires de la part de la Communauté de communes de Petite Camargue.

En ce qui concerne les aides aux travaux, les financements prévisionnels sont les suivants :

- Communauté de communes de Petite Camargue : 794 060 €
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : 3 835 600 €
- Conseil Départemental du Gard : 58 500 €

Le montant total de l'opération, comprenant les subventions publiques mais également les investissements privés, dépasse les 15 millions d'euros.

Le montant total investi par la Communauté de communes de Petite Camargue, qui comporte l'aide aux travaux, l'ingénierie, les subventions façades et une enveloppe pour accompagner les communes dans des projets spécifiques, s'élève environ à 2,4 M€.

Durant cinq ans, les administrés pourront à la fois bénéficier d'un accompagnement technique et administratif sur mesure pour la rénovation de leur logement (qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs) et également de subventions spécifiques.

Consultez les cartes des périmètres des cinq communes dans le mail joint au CP.